

CONDITIONS GENERALES DE SERVICE « NUDGE APM »

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent au service de monitoring « Nudge APM » (ci-après le « Service ») développé et édité par ATAKAMA Technologies société par actions simplifiée au capital de 178.000,00 €, enregistrée au RCS de Marseille sous le numéro 809565, ayant son siège social au ZA Athelia I 156 voir Ariane 13600 La Ciotat (ci-après « ATAKAMA Technologies » ou le « Prestataire »).

Le Service est destiné à des professionnels désireux de bénéficier d'une prestation de supervision logicielle (ci-après le « Client »). Il est intégralement soumis aux présentes Conditions Générales, accessibles depuis le site web <http://www.nudge-apm.com> (ci-après le « Site »). ATAKAMA Technologies se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment, à charge de communiquer ou de rendre accessible au Client les nouvelles Conditions Générales, notamment (i) par email et/ou (ii) lors de la prochaine connexion par le Client au Service. L'utilisation par le Client du Service après l'avis de modification des Conditions Générales implique l'acceptation par le Client des nouvelles Conditions Générales qui seront réputées être entrées en vigueur à compter de la date à laquelle elles ont été mises à disposition du Client.

L'utilisation du Service implique l'acceptation préalable des présentes Conditions Générales qui régissent seules ledit Service. Il appartient au seul Client de s'assurer au préalable de l'adéquation du Service à ses besoins ainsi qu'aux caractéristiques techniques de son système d'information. En particulier, le Client prend soin de vérifier la compatibilité de son environnement avec les prérequis d'utilisation du Service tels qu'indiqués à l'adresse www.nudge-apm.com. De même, le Client s'assure de la compatibilité de son réseau de communications électroniques avec le Service. Le cas échéant, il lui incombe de les mettre en conformité avec les prérequis d'utilisation du Service.

ARTICLE 1. OBJET

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles, d'une part, le Prestataire met à disposition du Client le Service, répondant à ses besoins spécifiques, et d'autre part, les conditions dans lesquelles le Client accède à ce Service et l'utilise.

ARTICLE 2. DUREE

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation entrent en vigueur à la date de leur acceptation, pour la durée d'existence du compte créé par le Client, et jusqu'à suppression de celui-ci.

ARTICLE 3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le Service est composé des éléments suivants : (i) la plateforme de monitoring développée et hébergée par ATAKAMA Technologies (ci-après le « Plateforme ») permettant la supervision

automatique à distance des applications tiers du Client (ci-après les « Applications »), (ii) le fichier exécutable téléchargé par le Client et installé sur son propre système d'information aux fins de collecte des métriques sur les Applications (ci-après la « Sonde »).

Le Client se connecte au Service sur le Site. A cet effet, chaque utilisateur est tenu de choisir et de conserver, sous sa propre responsabilité, un identifiant et un mot de passe qui lui sont personnels et strictement confidentiels. L'identifiant est constitué par l'adresse de courrier électronique de l'utilisateur fournie lors de l'inscription. Toute connexion au Service utilisant les identifiants du Client est réputée avoir été effectuée par celui-ci. En cas de perte ou de vol des identifiants, le Client en informe sans délai ATAKAMA Technologies. En cas de litige, ATAKAMA Technologies pourra valablement administrer la preuve des connexions et traitements effectués par le Client à l'aide des logs de connexion et d'opération enregistrés sur le système de ATAKAMA Technologies qui seuls feront foi, ce que le Client reconnaît.

A sa première connexion au Service sur le Site, le Client (i) choisit l'abonnement qu'il souhaite ou la Version Test tel que ce terme est défini ci-après, (ii) télécharge la Sonde et (iii) crée, renseigne et paramètre son compte utilisateur, lequel comporte son Tableau de bord.

Le Client paramètre lui-même le Tableau de bord en fonction des spécificités de son système d'information, sous sa seule responsabilité, conformément aux indications des prérequis en ligne. Le Tableau de bord comporte une aide en ligne qui fournit au Client l'assistance nécessaire au paramétrage et à l'utilisation de la Sonde et plus généralement du Service.

Les informations sont collectées par la Sonde et traitées par la Plateforme sur les serveurs mis à disposition et hébergés par ATAKAMA Technologies.

En fonction des données collectées et des traitements effectués par le Client, le Tableau de bord fournit des analyses statistiques et préconisations stratégiques. Les préconisations sont toutefois strictement tributaires des données et traitements du Client, et ne sauraient engager la responsabilité de ATAKAMA Technologies, le Client demeurant seul responsable de l'utilisation des résultats des traitements.

Le Service ne comprend pas les diligences suivantes : fourniture d'accès internet, formation des préposés du Client, interventions sur site, reconstitution de fichiers ou de données, et plus généralement, toute prestation non expressément visée au sein des présentes Conditions Générales.

ARTICLE 4. MISE A DISPOSITION DU SERVICE

Le Service est mis à disposition par le Prestataire au Client en contrepartie du paiement par le Client au Prestataire de la redevance, telle que détaillée à l'article « Conditions Financières » ci-après.

En dépit de ce qui précède, le Service peut être également mis à disposition par le Prestataire au Client à titre gratuit en mode « évaluation ou POC » (ci-après la « Version Test »).

Il est convenu entre les parties que la Version Test est mise à disposition du Client :

- à titre gratuit, conformément à l'article « Conditions Financières » ci-après ;
- sans engagement de disponibilité du Service, conformément à l'article « Disponibilité » ci-après ;
- sans engagement de fourniture de maintenance corrective et/ou évolutive du Service, conformément à l'article « Maintenance du Service » ci-après ;
- avec une durée maximum de quinze (15 jours) à compter de la date de connexion du client au Service, la Version Test pouvant être résiliée à tout moment par le Prestataire, pour tout motif et sur simple notification, sans nécessité d'une mise en demeure préalable, conformément à l'article « Résiliation » ci-après.

Le Client reconnaît et accepte que la Version Test bénéficiera de fonctionnalités limitées du Service telles que définies par le Prestataire, à savoir (i) un nombre limité de cinq (5) Sondes pouvant être téléchargées par le Client dans le cadre du Service, et (ii) une volumétrie limitée des informations collectées par la Sonde et traitées par la Plateforme sur les serveurs mis à disposition et hébergés par ATAKAMA Technologies de vingt (20) Megaoctet par Sonde et par jour.

ARTICLE 5. DISPONIBILITE

ATAKAMA Technologies s'engage à mettre à disposition du Client l'accès au Service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec une disponibilité de 99,9 %, sous réserve des interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement de l'infrastructure et des serveurs de ATAKAMA Technologies, et sauf erreur du Client, indisponibilité des réseaux de communication électroniques, fait d'un tiers ou cas de force majeure. ATAKAMA Technologies privilégiera toutefois les heures de basse utilisation du Site pour effectuer ses interventions de maintenance préventive. Par ailleurs, si ATAKAMA Technologies est amené à interrompre en urgence l'accès à ses serveurs, il en informe le Client et s'efforce de remédier à l'indisponibilité dans les meilleurs délais.

Comme indiqué à l'article 4 des présentes Conditions Générales, ATAKAMA Technologies n'est tenue d'aucun engagement de disponibilité dans le cadre de la Version Test.

ARTICLE 6. MAINTENANCE DU SERVICE

6.1 Maintenance corrective

La maintenance corrective est accessible aux Clients qui ont opté pour un abonnement payant. La maintenance corrective de ATAKAMA Technologies consiste en la correction ou le contournement de tout dysfonctionnement ou dégradation des performances du Service imputable à la Plateforme (ci-après une « Anomalie »), à la Sonde ou au Site, à l'exclusion de toute autre origine (connexion internet du Client, mauvaise utilisation, erreur d'installation ou de paramétrage, etc.).

Le Client signale sans délai toute Anomalie constatée par email ou sur le Site de ATAKAMA Technologies et indique les circonstances dans lesquelles celle-ci s'est manifestée. A ce titre,

le Client se reportera à l'aide en ligne avant tout signalement afin de décrire de façon précise et exhaustive l'Anomalie rencontrée.

Les Anomalies sont prises en charge par ATAKAMA Technologies durant les jours et heures ouvrés (du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00, heure française). Sur signalement d'une Anomalie, le Prestataire établit un diagnostic. Si le diagnostic établit l'existence d'une Anomalie imputable au Service, ATAKAMA Technologies fournit une correction dans les meilleurs délais par les moyens qu'elle juge appropriés, ou s'efforce de mettre en place une solution de contournement en cas d'urgence spécifiée par le Client.

6.2 Maintenance évolutive

La maintenance évolutive consiste en la mise à disposition des mises à jour et des éventuelles nouvelles versions du Service. La mise à disposition des mises à jour et nouvelles versions s'effectue par télémaintenance. ATAKAMA Technologies avertira le Client de la disponibilité d'une mise à jour ou nouvelle version, dont elle détermine seule la fréquence et le contenu fonctionnel.

En cas de refus du Client d'installer une mise à jour ou nouvelle version du Service, ATAKAMA Technologies sera réputé avoir rempli ses obligations au titre de la maintenance évolutive et se réserve le droit de ne plus assurer la maintenance corrective de la version du Service, sans préavis ni indemnité. Les mises à jour et nouvelles versions du Service sont soumises, à compter de leur mise à disposition du Client, aux stipulations des présentes.

Le Client est informé que l'installation des mises à jour et nouvelles versions du Service est nécessaire afin de bénéficier au mieux de l'ensemble de ses fonctionnalités et de ses modalités de sécurité.

6.3 Exclusions de maintenance

ATAKAMA Technologies ne saurait être tenu d'effectuer la maintenance prévue dans les cas suivants :

- panne matérielle ou logicielle d'un ou plusieurs éléments du système informatique du Client ou de ses bases de données ;
- refus du Client d'installer une mise à jour ou nouvelle version proposées ;
- refus du Client de permettre à ATAKAMA Technologies d'accéder à son environnement informatique dans le cadre de la télémaintenance ;
- refus du Client de collaborer avec ATAKAMA Technologies dans la résolution des Anomalies et notamment de répondre aux questions et demandes de renseignement de ATAKAMA Technologies ;
- utilisation de la Sonde ou de la Plateforme de manière non conforme à sa destination ou à sa documentation ;
- modification non autorisée de la Sonde par le Client ou par un tiers ;

- défaillance des réseaux de communication électronique, du système électrique ou de climatisation ou plus généralement tout incident dont l'origine est extérieure au Service ;
- acte volontaire de dégradation, malveillance, sabotage, ou encore détérioration due à un cas de force majeure.

En tout état de cause, ATAKAMA Technologies ne peut être tenue de prendre en charge, au titre de la maintenance ni (i) la reconstitution de fichiers ou de données endommagés, ni (ii) la mise à niveau de logiciels ou matériels tiers, ni (iii) les frais de télécommunication, ni (iv) les frais de maintenance exposés par le Client auprès d'un tiers.

Enfin et comme indiqué à l'article 4 des présentes Conditions Générales, ATAKAMA Technologies n'est tenue d'aucun engagement de maintenance corrective et/ou évolutive du Service dans le cadre de la Version Test. Le Client peut néanmoins souscrire dans le cadre de la Version Test une option payante de maintenance corrective et/ou évolutive du Service.

ARTICLE 7. SECURITE

ATAKAMA Technologies s'engage à prendre les mesures nécessaires, conformes à l'état de l'art et de la technique, pour protéger la sécurité de la Plateforme ainsi que de son Site, dans le cadre d'une obligation de moyens. Ainsi, ATAKAMA Technologies met en œuvre toute mesure adéquate de contrôle d'accès physique et logique aux serveurs sur lesquels est hébergée la Plateforme.

ARTICLE 8. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à télécharger dans le cadre du Service un nombre de Sondes dans la limite de ce qui est prévu et autorisé par son abonnement.

Il appartient également au Client de s'assurer (i) qu'il dispose de la compétence nécessaire et des personnels qualifiés et formés pour l'utilisation du Service afin de l'utiliser dans les conditions conformes à sa documentation, et (ii) que la Sonde installée au sein de son système d'information peut entraîner un surcroît d'activité CPU et/ou de consommation de mémoire impactant les performances des autres Applications du système.

Par ailleurs, le Client est responsable des résultats obtenus par les traitements effectués via la Plateforme, de leur utilisation et de toutes les conséquences directes ou indirectes qui pourraient en découler. Enfin, il appartient au Client de disposer des autorisations légales et administratives nécessaires à l'exécution des traitements via le Service.

ARTICLE 9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

ATAKAMA Technologies est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au Service, à la Plateforme, à la Sonde, au Site, ainsi qu'aux outils de développement, à sa marque, et à tout élément lui permettant de conclure le contrat.

Les présentes Conditions Générales ne confèrent au client aucun droit de propriété intellectuelle sur le Service, qui demeure la propriété entière et exclusive du Prestataire. A ce

titre, le Prestataire se réserve expressément le droit exclusif d'intervenir sur le Service pour lui permettre d'être utilisé conformément à sa destination.

En outre, le droit d'utilisation concédé sur le Service ne peut avoir pour effet une cession des droits de propriété intellectuelle quelle qu'elle soit au sens du Code de la propriété intellectuelle. A ce titre, le Client s'engage à maintenir intacte toute mention de propriété intellectuelle figurant sur le Service ou la Sonde, et s'interdit plus généralement tout acte pouvant porter atteinte directement ou indirectement aux droits de ATAKAMA Technologies sur le Service et à son image de marque. Le Client prend vis-à-vis de ses préposés toutes les mesures utiles d'information et de prévention pour éviter toute atteinte aux droits de ATAKAMA Technologies et toute utilisation non conforme du Service.

Le Client demeure seul propriétaire des éléments concernés par l'utilisation du Service, et en particulier des Applications faisant l'objet des traitements effectués par la Plateforme. En particulier, le Client garantit qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires à l'implémentation du Service sur les Applications et plus généralement sur son système d'information.

ARTICLE 10. DROIT D'UTILISATION CONCEDES SUR LE SERVICE

ATAKAMA Technologies concède au Client un droit d'utilisation personnel, non cessible, non transmissible, non exclusif, portant sur le Service, pour les seuls besoins de son activité, pour la durée des présentes Conditions Générales et pour le monde entier.

Le droit d'utilisation s'entend du droit d'utiliser le Service à distance, de mettre en œuvre, d'afficher et d'exécuter le Service, dans la stricte limite des besoins du Client et dans le respect des présentes.

En conséquence, toute autre utilisation du Service est interdite. A ce titre, le Client s'interdit :

- toute diffusion, distribution, location, commercialisation, sous-licence, cession, mise à disposition directe ou indirecte du Service au bénéfice d'un tiers ou du public, à titre gratuit ou onéreux ;
- toute décompilation, modification, traduction, adaptation ou évolution du Service ou de la Sonde ;
- toute copie en tout ou partie du Service ou de la Sonde ;
- toute décompilation de la Plateforme ou du Tableau de bord, notamment pour la mise au point, la production ou la commercialisation d'un logiciel dérivé ou d'un logiciel dont l'objet, la fonction ou l'expression serait substantiellement similaire au Service, ni pour tout autre acte portant atteinte aux droits réservés de ATAKAMA Technologies ;
- toute intervention par lui-même ou par un tiers sur le Service ou la Sonde ;
- d'utiliser le Service ou les Sondes pour le compte d'un tiers (filiales, société autre) de façon gratuite ou facturée en mode prestation ou de services managés. Toutes utilisations abusives ou non conforme du Service ou des Sondes feront l'objet du paiement immédiat d'une

indemnité égale au prix annuel du nombre de Sonde multiplié par 10. Le Service et la Sonde seront alors arrêtés par le Prestataire sans préavis et le Client s'interdit de les utiliser ou de revendiquer une utilisation quelconque.

Toute utilisation, reproduction ou modification non expressément autorisée du Service ou de la Sonde en ce compris la Plateforme, est illicite et susceptible d'entraîner des poursuites judiciaires. Le Service doit être utilisé conformément à sa destination, à sa documentation en ligne, sur un environnement informatique conforme aux prérequis.

En outre, le Client ne bénéficiera des prérogatives prévues à l'article L. 122-6-1 IV du Code de propriété intellectuelle, qu'après avoir expressément demandé à ATAKAMA Technologies les informations nécessaires à l'interopérabilité du Service avec de nouveaux logiciels, et si ces informations ne lui étaient pas communiquées par ATAKAMA Technologies sous un (1) mois, étant entendu que ces prérogatives ne peuvent être utilisées en dehors des conditions prévues à l'article L. 122-6-1.

ARTICLE 11. TRAITEMENT DES DONNEES DU CLIENT

Les parties conviennent que les données exploitées, traitées, hébergées, sauvegardées ou encore stockées par le Prestataire pour le compte du Client ou à l'initiative de celui-ci sont et demeurent la propriété du Client.

En particulier, le Service ne procède à la collecte d'aucune donnée du Client, mais uniquement à la collecte et l'analyse de métriques de fonctionnement des Applications et à la lecture de fichiers de logs, qui consistent en des données techniques et non en des données à caractère personnel. Les informations restituées par la Plateforme après traitement sont directement conditionnées par les Applications du Client. Le Client est seul responsable de la conservation et de la protection de ses données, fichiers, contenus et Applications. Il procédera à leur sauvegarde régulière et met en place tout antivirus nécessaire, sous sa seule responsabilité. Le Prestataire conseille une sauvegarde de fréquence quotidienne.

En tout état de cause, le Prestataire tient pour acquis que le Client collecte et/ou traite les données à caractère personnel transitant par les Applications en conformité avec la réglementation légale applicable au traitement desdites données, notamment la loi no 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi no 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ARTICLE 12. CONDITIONS FINANCIERES

En contrepartie du droit d'utilisation du Service, le Client paie au Prestataire une redevance mensuelle ou annuelle ou pluriannuelle, en fonction de l'abonnement choisi à l'ouverture de son compte et en fonction des modalités financières détaillées dans le bon de commande accepté par les parties.

Les factures de ATAKAMA Technologies sont payables à réception de la facture. Les montants stipulés s'entendent hors taxes et sont majorées de la TVA et autres taxes en vigueur. Toute période contractuelle entamée est due dans son intégralité, même en cas de résiliation du compte du Client dans les conditions de l'article « Résiliation » ci-après.

Le Client peut à tout moment modifier son abonnement pour un abonnement supérieur ou inférieur, dont les conditions financières feront l'objet d'une discussion commerciale entre les parties. En tout état de cause, une telle modification reconduit le nouvel abonnement pour une période qui ne saurait être inférieure à l'abonnement initialement contracté. En outre, la mensualité correspondant au mois de modification reste entièrement due et payée par le Client, même dans l'hypothèse d'une modification pour un abonnement inférieur.

Tout retard de paiement fera courir, de plein droit, (i) des intérêts de retard d'un montant de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, sans mise en demeure préalable et à compter du premier jour de retard, et (ii) une indemnité forfaitaire de 140 € est due pour frais de dossier et de recouvrement. ATAKAMA Technologies se réserve le droit de suspendre le Service jusqu'à complet paiement de l'échéance.

En outre, en cas de défaut de paiement des redevances et trente (30) jours après l'envoi d'une mise en demeure restée vaine, l'ensemble des sommes dues par le Client au titre du contrat pour la période en cours devient immédiatement exigible. De plus, ATAKAMA Technologies pourra résilier les présentes conformément à l'article « Résiliation » ci-après. Les sommes précédemment versées par le Client resteront acquises à ATAKAMA Technologies. Le Client perdra tout droit d'utilisation du Service et s'engage à détruire sans délai la Sonde installée sur son système d'information.

Le montant des redevances stipulées aux conditions particulières peut être modifié à la date d'anniversaire du contrat par application de la formule « $R_m = R_o (0,15 + 0,85 \times I_m / I_o)$ ». Pour les besoins de la formule, « R_m » désigne le montant de la redevance après révision, « R_o » désigne le montant de la redevance initiale, « I_m » désigne le dernier indice SYNTEC connu à la date de révision et « I_o » l'indice SYNTEC connu à la date de prise d'effet de la Maintenance.

Comme indiqué à l'article 4 des présentes Conditions Générales, le Client n'est tenu d'aucun paiement de redevance au titre de l'utilisation du Service dans le cadre de la Version Test. Il est précisé à toutes fins utiles que le présent article « Conditions Financières » aura vocation à s'appliquer à l'issue de la Version Test, dans l'hypothèse où le Client déciderait de poursuivre l'utilisation du Service.

ARTICLE 13. GARANTIES

ATAKAMA Technologies garantit la conformité du Service à sa documentation en ligne. En outre et pour les composants du Service développés par ATAKAMA Technologies, ATAKAMA Technologies garantit qu'il dispose des droits de propriété intellectuelle lui permettant de

mettre le Service à disposition du Client. En conséquence, ATAKAMA Technologies accepte de défendre et d'indemniser le Client pour les dommages liés à des réclamations, poursuites ou condamnations intentés par un tiers alléguant qu'un composant du Service contrefait un droit de propriété intellectuelle, sous réserve que le Client lui notifie immédiatement par écrit l'existence de la poursuite, fasse une demande pour sa défense, lui apporte sa totale coopération dans ladite défense et ne transige pas sans avoir au préalable recueilli l'accord écrit de ATAKAMA Technologies .

Dans la mesure où ATAKAMA Technologies reconnaît que le composant est contrefaisant, il peut, à sa discrétion et à ses frais, choisir de (i) modifier le composant de sorte qu'elle ne soit plus contrefaisante, (ii) remplacer le composant par un logiciel non contrefaisant, aux fonctionnalités globalement équivalentes ou supérieures en performance, (iii) obtenir les droits d'utilisation pour que le Client puisse continuer à exploiter le Service conformément aux termes du contrat.

Cette garantie ne s'applique pas à toute action en contrefaçon qui résulterait d'une utilisation ou exploitation non conforme, ainsi qu'à toute modification ou adaptation de tout composant du Service par le Client.

En toute hypothèse, la présente garantie ne s'applique pas aux composants Open Source sous licence libre, et en particulier à la Sonde si celle-ci est mise à disposition dans le cadre d'une licence libre. Le cas échéant, ATAKAMA Technologies s'engage à transmettre au Client copie des licences libres s'appliquant auxdits composants. Le Client s'engage à respecter les obligations qui lui incombent et bénéficie des droits et prérogatives accordés par lesdites licences libres, dans les conditions et limites qu'elles stipulent. Celles-ci ne peuvent avoir pour objet ou pour effet d'étendre les droits du Client sur les autres composants du Service.

Outre cette garantie, le Client reconnaît que les performances du Service dépendent de son aptitude à l'utiliser correctement, ATAKAMA Technologies ne garantissant pas que le Service satisfera à toutes ses exigences, notamment de performance ou de rentabilité, que son fonctionnement sera continu et sans Anomalie ou encore que le Service fonctionnera systématiquement avec tout produit, matériel et/ou logiciel. En particulier, ATAKAMA Technologies décline toute garantie de compatibilité ascendante entre le Service et ses évolutions, d'une part, et les logiciels que le Client est susceptible d'installer au sein de son système d'information après la mise en œuvre du Service, d'autre part.

ARTICLE 14. RESPONSABILITE

Le Service est mis à la disposition du Client à distance dans le cadre d'une obligation de moyens. Le Service est mis en œuvre et utilisé sous les seules directions, contrôle et responsabilité du Client.

Compte tenu du contexte de mise à disposition à distance du Service, le Client se déclare averti des aléas techniques liés à l'internet, des interruptions d'accès qui peuvent en résulter,

ainsi que des risques de détournement des communications non chiffrées. En conséquence, le Prestataire ne sera pas tenu responsable des éventuelles indisponibilités ou ralentissements du Service, ni des détournements ou détériorations de données ou intrusions frauduleuses dans le système du Client.

En particulier, les parties conviennent expressément que le Prestataire ne pourra également être tenu responsable des interruptions du Service ou des dommages liés :

- à un cas de force majeure ou à une décision des autorités ;
- à une interruption de la fourniture de l'électricité ou des lignes de transmissions due aux opérateurs publics ou privés ;
- à une utilisation anormale ou frauduleuse par le Client ou des tiers nécessitant l'arrêt du Service pour des raisons de sécurité ;
- à un dysfonctionnement des matériels ou accès au réseau internet du Client ou à une mauvaise utilisation du Service par le Client ;
- à une intrusion ou à un maintien frauduleux d'un tiers dans le système, ou à l'extraction illicite de données, malgré la mise en œuvre des moyens de sécurisation conformes aux données actuelles de la technique, le Prestataire ne supportant qu'une obligation de moyen au regard des techniques connues de sécurisation ;
- à la nature et au contenu des informations et données créées et/ou communiquées par le Client ; plus généralement, le Prestataire ne peut en aucun cas être responsable à raison des données, informations, résultats ou analyses provenant d'un tiers, transmises ou reçues au travers de l'utilisation du Service hébergé mis à disposition du Client ;
- à un retard dans l'acheminement des informations et données, lorsque le Prestataire n'est pas à l'origine de ce retard ;
- au fonctionnement du réseau internet ou des réseaux téléphoniques ou câblés d'accès à internet non mis en œuvre par le Prestataire.

ATAKAMA Technologies ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable des préjudices indirects, prévisibles ou imprévisibles, subis par le Client ou les clients et partenaires de ce dernier, et notamment de toute perte ou dégradation de données ou d'Applications, perte de chiffre d'affaires, perte de clientèle, manque à gagner ou augmentation de coûts et dépenses dont les frais de reconstitution de fichiers, pertes d'exploitation, pertes de marchés, perte d'image, ainsi que toute indemnisation versée par le Client à un tiers quel qu'il soit.

En outre, la responsabilité de ATAKAMA Technologies envers le Client ne peut excéder le montant total des redevances d'utilisation du Service effectivement encaissées par ATAKAMA Technologies pendant l'année en cours. Enfin, aucune action ne pourra être intentée contre ATAKAMA Technologies à l'expiration d'une durée de douze (12) mois après la survenance de l'événement à l'origine de l'action.

Le Prestataire se réserve la faculté de procéder à des interruptions de service pour les besoins de l'exécution des opérations techniques et de maintenance, et s'engage, dans la mesure du possible, et sauf situation exceptionnelle, à procéder à ses interruptions au cours des périodes de non utilisation des services par le Client.

ATAKAMA Technologies est titulaire d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle, et est assuré dans ces conditions pour les conséquences dommageables ayant pour origine un manquement à ses obligations contractuelles, en cas de mise en jeu de sa responsabilité.

ARTICLE 16. RESILIATION

Le contrat sera reconduit, de façon tacite, sur une durée équivalente à celle définie dans le contrat initial. Le tarif appliqué sera celui en vigueur au jour du renouvellement du contrat.

Le Client pourra résilier par courrier recommandé A.R. moyennant un préavis de deux (2) mois avant sa date d'échéance. En cas de non-respect du préavis, le contrat sera considéré comme étant reconduit tacitement sur une durée équivalente au tarif en vigueur le jour de la reconduction.

Le contrat perdure jusqu'à la fin d'échéance de sa résiliation. Le cas échéant : (i) en cas d'abonnement mensuel, la mensualité correspondant au mois de désabonnement reste entièrement due, et (ii) en cas d'abonnement annuel, le prorata restant à courir sur l'année reste intégralement dû. A la date de résiliation, ATAKAMA Technologies émet une facture du solde mensuel ou annuel restant à régler, que le Client s'engage à payer dans les trente (30) jours date de facture.

En outre, en cas de manquement par l'une des Parties à l'une quelconque des obligations des présentes Conditions Générales, non réparé dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception notifiant le manquement en cause, l'autre Partie pourra faire valoir la résiliation des présentes, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre. En particulier, ATAKAMA Technologies pourra résilier de plein droit le présent Contrat avant son terme dans les cas où (i) le Client porte atteinte de quelle que manière que ce soit à l'image de marque de ATAKAMA Technologies ou de ses produits et services, moyennant notification préalable de ATAKAMA Technologies, ou (ii) le Client manque au paiement de l'une quelconque des redevances d'utilisation du Service et qu'il n'y remédie pas dans les trente (30) jours suivant la mise en demeure envoyée par ATAKAMA Technologies.

En dépit de ce qui précède, il est rappelé que la Version Test est mise à disposition du Client par le Prestataire pour une durée de quinze (15) jours maximums. En conséquence, la Version Test peut être résiliée à tout moment par le Prestataire, pour tout motif et sur simple notification adressée par email, sans nécessité d'une mise en demeure préalable.

En tout état de cause, il est convenu entre les parties que les articles 9, 10, 11, 12 et 14 survivent à l'expiration des présentes Conditions Générales.

ARTICLE 17. CONFIDENTIALITE

Chacune des Parties s'oblige à (i) tenir strictement confidentielles toutes les informations qu'elle recevra de l'autre Partie ainsi en particulier que les caractéristiques techniques du Service, de la Sonde ou de la Plateforme, (ii) ne pas divulguer les informations confidentielles de l'autre Partie à un tiers quelconque autre que des employés ou agents ayant besoin de les connaître ; et (iii) n'utiliser les informations confidentielles de l'autre Partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes des présentes Conditions Générales.

Nonobstant ce qui précède, aucune des Parties n'aura d'obligation quelconque à l'égard d'informations qui (i) seraient tombées ou tomberaient dans le domaine public indépendamment d'une faute par la Partie les recevant, (ii) seraient développées à titre indépendant par la Partie les recevant, (iii) seraient connues de la Partie les recevant avant que l'autre Partie ne les lui divulgue, (iv) seraient légitimement reçues d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité, ou (v) devraient être divulguées en vertu de la loi ou sur ordre d'un tribunal (auquel cas elles ne devront être divulguées que dans la mesure requise et après en avoir prévenu par écrit la Partie les ayant fournies).

Les obligations des Parties à l'égard des informations confidentielles demeureront en vigueur pendant toute la durée des présentes Conditions Générales et aussi longtemps, après leur terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la Partie les divulguant et, en toute hypothèse, pendant une période de cinq (5) ans après le terme des Conditions Générales.

Chacune des Parties devra restituer toutes les copies des documents et supports contenant des informations confidentielles de l'autre Partie, dès la fin du contrat, quelle qu'en soit la cause. Le Client s'engage à détruire toute trace de la Sonde, et ATAKAMA Technologies veille à la destruction des informations du Client qui figureraient sur ses serveurs.

Les Parties s'engagent par ailleurs à faire respecter ces dispositions par leur personnel, et par tout préposé utilisant le Service. Toute violation de cet engagement par l'une des Parties constituerait un manquement grave à ses obligations, engagerait sa responsabilité et ouvrirait droit à réparation du préjudice ainsi subi par l'autre Partie.

ARTICLE 18. DIVERS

Les présentes Conditions Générales constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties et annulent et remplacent tous documents antérieurs conclus entre les Parties au sujet de l'utilisation du Service.

Aucune des Parties ne peut prendre d'engagement au nom et/ou pour le compte de l'autre Partie. Par ailleurs, chacune des Parties demeure seule responsable de ses déclarations, engagements, prestations, produits, activités et personnels.

Le Client autorise ATAKAMA Technologies à le mentionner en tant que référence commerciale et à reproduire sa marque et son logo, aux fins de promotion de l'activité et des produits et services de ATAKAMA Technologies, sur tout document écrit ou en ligne consacré à ladite promotion.

Dans l'hypothèse où une stipulation des présentes serait considérée comme nulle, inapplicable ou inopposable par toute juridiction compétente, les autres stipulations resteront valables, applicables et opposables sauf disposition contraire de ladite juridiction.

En cas de force majeure, les obligations des Parties seront suspendues pendant la durée de cette cause. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un engagement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées par les présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Les présentes Conditions Générales sont soumises à la loi française. Tout litige donnera lieu à une procédure amiable de conciliation par un expert indépendant désigné conjointement par les Parties sous quinze (15) jours à compter de l'initiative écrite de la Partie la plus diligente.

EN CAS DE DESACCORD SUR LA DESIGNATION DE L'EXPERT, OU EN CAS D'ECHEC DE SA MISSION DE CONCILIATION DANS UN DELAI DE TROIS (3) MOIS, LE LITIGE SERA SOUMIS PAR LA PARTIE LA PLUS DILIGENTE A LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX DE PARIS.

Date de publication des Conditions Générales : 1er Mars 2019